



COVID-19, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France reste mobilisée aux côtés de ses adhérents.

Lettre d'information de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

3 novembre 2020

Vous retrouverez dans cette lettre d'informations :

=> Agenda de la Fédération

=> Actualités et recommandations relatives à la situation sanitaire

- *Les précédents articles et recommandations de la Fédération sur le sujet de l'épidémie COVID 19*
- *Évolution des interventions et activités associatives ;*
- *Que faire quand une personne est malade : orientation des personnes vers un dépistage PCR et si nécessaire vers une structure d'accueil dédiée aux personnes en attente de résultat PCR et/ou testées positives à une infection au COVID 19*
- *Mise en œuvre du couvre-feu et continuité d'activité des structures de veille sociale ;*
- *Limitation des interactions sociales et vie en structures collectives ;*
- *Supports pour communiquer autour du respect des gestes barrières dans les structures ;*

=> Insertion par l'Activité Économique

- *Appel à projet FDI IAE 2020 Axe 2 "Rebond" - report de la date limite de dépôt au 4 novembre ;*
- *Webinaire FAS IdF de présentation de la "Plateforme de l'inclusion", pour l'orientation vers un parcours IAE, à destination des structures Accueil Hébergement Insertion - le 12 novembre matin*
- *Protégez-vous en achetant responsable et solidaire !*
- *IAE & Inclusion durable en entreprise : innover pour favoriser les recrutements en Ile-de-France _ 3 décembre 2020*

=> Droit des étrangers

- *Étude sur l'accompagnement des personnes en situation administrative précaire*

=> Hébergement et logement

- *Publication de la circulaire hivernale 2020-2021 ;*
- *Session d'information par Action logement le 17 novembre 2020 : Accompagnement social et aides financières ;*

=> Lutte contre les discriminations

- *26 novembre 2020 : Restitution étude "Accueil et accompagnement des personnes LGBTIQ dans l'hébergement"*

=> Santé

- *Précisions sur les pièces exigées dans le cadre des demandes AME, deuxième vague d'envoi de masques aux bénéficiaires de l'AME et de la CSS et autres informations de la CNAM ;*
- *Semaine "Vieillesse et précarité" du 19 au 25 novembre 2020*

=> Culture, sports, loisirs

- *Le programme Respirations : un levier de transformation sociale ?*

=> Publications

=> Offres d'emplois

- *La Fédération IdF recrute son/sa comptable*

AGENDA

Novembre 2020

19.11 au 25.11

Rencontre régionale à distance
"Vieillesse et précarité"

26.11

Rencontre régionale
"Accueil et accompagnement
des personnes LGBTIQ dans
l'hébergement en IdF"

Décembre 2020

03.12

Rencontre régionale
"IAE & Inclusion durable en
entreprise : innover pour
réussir
ses recrutements en Ile-de-
France"

En raison de l'évolution de l'épidémie, un nouveau confinement a été instauré à partir du jeudi 29 octobre 2020 à minuit pour une durée minimale de 4 semaines.

La reprise de l'épidémie, à l'entrée de l'hiver, est un réel défi pour les personnes en situation de rue ou hébergées et plus globalement pour tout notre secteur déjà sous une très forte tension.

L'État a annoncé diverses mesures en direction des publics les plus vulnérables dont la **création de places complémentaires** et l'organisation de la continuité voire du renforcement des dispositifs de veille sociale et d'aller-vers. Concernant l'accès aux biens essentiels, les préfets et leurs services sont chargés d'organiser la concertation et la coordination des parties prenantes (associations, collectivités, services de L'État) sur les territoires. L'objectif est d'assurer la pleine couverture de l'ensemble des besoins en invitant tous les acteurs à coordonner voire mutualiser leurs moyens.

La Fédération, qui échange régulièrement avec les services de L'État, vous invite à nous faire part des difficultés que vous rencontreriez, notamment sur les points suivants :

- L'adéquation des capacités d'hébergement avec les besoins identifiés
- Les fins de prise en charge et de sorties de ménages du dispositif d'hébergement ou hôtelier sans solution liées adaptées
- Les évacuations de campements, squats et bidonvilles sans solution d'hébergement adaptée
- Les fonctionnements des dispositifs de veille sociale
- La capacité des dispositifs d'aide alimentaire à répondre aux besoins
- La capacité des services de domiciliation à poursuivre leur activité
- L'accès aux services publics et aux droits

- La verbalisation des personnes à la rue
- La possibilité pour les professionnel(le)s et bénévoles de nos dispositifs d'exercer leurs missions
- Le fonctionnement des activités d'Insertion par l'Activité Économique (IAE)
- L'effectivité des concertations locales notamment au niveau départemental et des grandes agglomérations.
- Les tensions financières liées au non-paiement des surcoûts COVID notamment.
- Toutes autres difficultés que vous rencontrez dans le cadre de la mise en œuvre de votre activité durant la période

Le Covid-19 impacte très fortement notre fonctionnement, nous vous invitons donc **à mettre à jour très régulièrement sur Soliguide** votre fiche (heures d'ouverture, prestations proposées...) et ce, afin que les personnes en situation de rue / les intervenants sociaux puissent correctement orienter mais également pour que nous puissions avoir une photographie des dispositifs mobilisables afin d'alerter sur des besoins.

Actualités et recommandations relatives à la situation sanitaire

Rappel

En l'attente de nouvelles recommandations nationales et/ou régionale adaptées à la seconde vague épidémique, vous pouvez retrouver l'ensemble des fiches de recommandations liées à l'adaptation des structures d'hébergement et fiches pratiques en lien avec l'épidémie de COVID-19 sur le [dossier partagé](#) de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.

Vous y retrouverez notamment un [guide de recommandations](#) relatif à l'adaptation des structures d'hébergement, accueils de jours et structures de domiciliation en période de déconfinement publié par la DGCS ainsi que ses annexes :

- Une [annexe sur l'organisation de « secteurs COVID+ »](#) dans les structures d'hébergement ;
- Une [annexe relative aux règles d'entretien des locaux](#) ;
- Une [annexe pour accompagner les personnes dans l'auto-surveillance](#) de leur température (à destination notamment des personnes ayant été en contact avec une personne malade);

Vous pouvez retrouver sur le site de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France :

- Un [article sur le repérage des symptômes précoces, les tests et les mesures à adopter lorsqu'une personne présente des symptômes évoquant une infection au COVID-19 dans une structure](#) ;
- Un [article sur l'adaptation de l'activité des structures aux règles sanitaires](#)

Le dossier partagé de la Fédération IdF a fait l'objet d'un archivage et d'une mise à jour et vous pourrez y trouver les dernières informations.

EVOLUTION DES INTERVENTIONS ET ACTIVITES ASSOCIATIVES

L'intervention des équipes bénévoles et/ou salariées en

période de confinement est permise dans le cadre de la dérogation pour "Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants"

L'attestation dérogatoire doit être renouvelée pour chaque action.

Nous conseillons aux associations de munir leur bénévoles d'un document formel, nominatif, certifiant que la personne est bien bénévole en son sein et amenée à se déplacer dans le cadre de ses missions bénévoles.

En cas de changement dans les jours et horaires d'ouverture de votre structure nous vous invitons à actualiser les informations disponibles sur

[SOLIGUIDE](#)

En le signalant à l'équipe via l'adresse : contact@solinum.org
ou via le chat ou le formulaire de contact en cliquant sur votre structure directement sur la plateforme

Vous aurez prochainement la possibilité de procéder directement aux modifications via votre compte utilisateur.

Votre structure n'est pas encore sur Soliguide, c'est facile, cela prend 5 minutes :

[ajouter ma structure sur soliguide ici](#)

Que faire quand une personne est malade : orientation des personnes vers un dépistage PCR et si nécessaire vers une structure d'accueil dédiée aux personnes en attente de résultat PCR et/ou testées positives à une infection au COVID 19

Mobilisation de l'Agence Régionale de Santé

En cas de besoin, les structures d'hébergement peuvent solliciter l'ARS et les équipes mobiles mises en places via l'adresse : ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr. Les circuit d'orientation des personnes vers des centres SAS COVID ou COVID + sont actifs et les places fermées dans ces structures sont reconstituées dans d'autres structures.

Par ailleurs, **les centres d'hébergement sont invités à remonter quotidiennement les données concernant l'évolution de l'épidémie dans leur structure d'hébergement** via l'outil mis en place par l'ARS et le GCS SESAN.

Si une personne se trouve ou se rend dans la structure et présente des symptômes pouvant indiquer une infection au COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, maux de tête etc.) :

=> Si l'état de la personne présente des signes de gravité, notamment une détresse respiratoire, appeler le 15.

=> Si l'état de la personne ne présente pas de signes de gravité (absence de difficulté respiratoire prononcée notamment) :

- **Isoler la personne** et respecter les gestes barrière (lavage de main, se tenir à une distance d'un mètre, port du masque) ;
- Orienter la personne vers **un dépistage COVID-19 par PCR** ;
- Inviter la personne à **contacter son médecin traitant** ou un

médecin qui la suit régulièrement ou à défaut un médecin partenaire de la structure. En cas d'absence de médecin identifié, il est possible d'être mis en relation avec un médecin de garde en composant le 0 800 130 000 ;

- Sur sollicitation de l'ARS ou de l'Assurance Maladie, participer à la recherche de cas contacts à risque qui devront être testés (voir liste des cas contacts à risque ci-dessous).

Les motifs médicaux sont des motifs pouvant être indiqués sur l'attestation dérogatoire de déplacement.

=> Où réaliser un dépistage COVID-19 ? :

L'ARS a mis en ligne [une cartographie avec moteur de recherche](#) des lieux où effectuer un dépistage COVID-19 par PCR en Ile-de-France.

Le dépistage est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie est gratuit en laboratoire pour les personnes avec ou sans ordonnance quelle que soit leur situation au regard de la couverture maladie.

Les personnes prioritaires pour effectuer un test PCR sont :

- Les personnes qui disposent d'une prescription médicale ;
- Les personnes symptomatiques ;
- Les personnes-contact à risque ;
- Les professionnels de santé (soignants, aides à domicile).

Si sur une même structure d'hébergement **plusieurs personnes présentent des symptômes évoquant une infection au COVID-19, les équipes mobiles sanitaires de l'ARS peuvent être sollicitées** à l'adresse : ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr

Pour les personnes sans couverture médicale ou ne pouvant pas accéder aux professionnels de santé de droit, un grand nombre de Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) d'Ile-de-France ont la capacité de proposer des tests de dépistage du COVID 19. L'Agence Régionale de santé tient à jour [via ce lien](#) un tableau de recensement de l'activité des PASS en cette période de crise sanitaire.

=> Si une structure d'hébergement n'est pas en mesure d'isoler une personne qui présente des symptômes évoquant une infection au COVID-19 et en attente de résultat PCR : orientation possible vers un sas COVID

Dans le cas de personnes en situation de rue ou en structures d'hébergement présentant des symptômes évoquant une infection au COVID-19 et **en attente de confirmation PCR** (PCR réalisée et en attente de résultat ou PCR prescrite mais non réalisée) et **en l'absence d'indication d'hospitalisation, une orientation vers un centre d'hébergement "Sas Covid" est faite par un médecin hospitalier de ville, d'équipe de maraude ou d'équipe mobile** via un certificat médical transmis au médecin régulateur de l'ARS à l'adresse ars-idf-covid-precarite-equipes-mobiles@ars.sante.fr.

Vous retrouverez [via ce lien](#) le protocole d'inclusion en centre d'hébergement « SAS COVID ».

Une fois le résultat du test PCR obtenu :

- Si la **PCR est positive**, la personne sera orientée par le médecin régulateur de l'ARS vers un centre d'hébergement Covid+
- Si la **PCR est négative**, l'orientation de la personne en sortie du centre « Sas Covid » sera travaillée avec le SIAO de référence. La personne retournera dans le centre initial ou **sera orientée de nouveau** si elle était préalablement à la rue. **Il ne peut y avoir de retour à la rue des personnes hébergées en centre « SAS COVID » qui souhaiteraient être orientées.**

=> Si une structure d'hébergement n'est pas en mesure d'isoler une personne testée positive au COVID-19, elle peut être hébergée dans un centre d'hébergement spécialisé

S'il est impossible de mettre en œuvre les mesures d'isolement au sein de la structure d'hébergement, alors la personne peut être orientée, via le médecin ayant posé le diagnostic COVID-19 et en lien avec l'Agence Régionale de Santé, vers un d'hébergement « COVID + » destiné aux personnes :

- Testées positives au COVID-19 (ou diagnostiquées malades du COVID-19 dans une structure d'hébergement où deux personnes ont préalablement été testées positives au COVID-19) ;
- Sans gravité de leur état de santé ;
- En situation de rue ou hébergées dans une structure ne permettant pas la mise en œuvre des mesures d'isolement.

L'orientation est conditionnée à l'envoi d'un certificat médical à la cellule de régulation de l'ARS. Le protocole d'admission dans ces structures est accessible [via ce lien](#).

Attention : Si plusieurs personnes sont testées positives à une infection au COVID-19 dans une même structure d'hébergement et qu'il est **possible de les isoler ensemble elles ne seront pas orientées vers une structure d'hébergement spécialisée.**

=> Qui est « Cas contact à risque » ?

Les personnes qui sont considérées comme « cas contacts à risque » sont les personnes qui ont eu un contact rapproché avec une personne testée positive au COVID-19 ou en présentant les symptômes :

- Soit qu'elles aient partagé un même lieu de vie (chambre ou appartement partagé) ;
- Soit qu'elles aient eu un contact direct à moins d'un mètre sans port du masque ;
- Soit qu'elles aient partagées un espace confiné (bureau, véhicule, chambre) pendant 15 minutes sans port du masque ;

Les personnes qui prodiguent ou reçoivent des actes d'hygiène ou de soins sont également cas contact des personnes ayant reçu ou prodigué les soins ainsi que les enseignants et élèves d'une même classe.

Les personnes « cas contact à risque » doivent être isolées en attente des résultats du test de la personne contact « cas probable » ou en attente du résultat de leur test PCR si la personne contact est

testée positive à une infection au COVID-19. Les personnes « cas contact à risque » reçoivent les informations sur quand réaliser un dépistage PCR en fonction de l'ancienneté du contact par SMS.

Limitation des interactions sociales et vie en structures collectives

Dans le cadre des mesures de lutte contre l'épidémie COVID-19, les autorités sanitaires conseillent de limiter les rassemblements dans la sphère privée à 6 personnes maximum.

Cette limitation ne concerne que la sphère privée. Ainsi, **les structures de veille sociale et autres structures accueillant du public ne sont pas limitées dans le nombre de personnes pouvant être accueillies en un même temps à partir du moment où les mesures permettant d'assurer le respect des gestes barrières sont prises** : port du masque obligatoire dans les lieux de rassemblement, distance d'un mètre entre les personnes, respect de la jauge fixée par le responsable de la structure dans chaque pièce.

Concernant les structures proposant un service de restauration collective, il est conseillé, dans la mesure du possible, de limiter le nombre de personnes à une même table à 6 personnes. Concernant les salles collectives et d'activités, si le port du masque est obligatoire et la distance d'un mètre entre chaque personne peut être respectée, il ne semble pas nécessaire de limiter la fréquentation de ces lieux au-delà de la jauge fixée par le responsable de la structure (conseil de respecter une jauge permettant de garantir 4m² d'espace par personne)

Supports pour communiquer autour du respect des gestes barrières dans les structures

Santé Publique France a publié des affiches pédagogiques d'information des personnes dans le contexte de déconfinement. Toutes ces ressources sont disponibles sur le [dossier partagé](#) de la Fédération ou encore [le site de Santé Publique France](#).

Parmi ces ressources :

- Des [affiches traduites en plusieurs langues sur les gestes barrières](#) ;
- Des [affiches sur le parcours des personnes « cas suspects » et « cas contacts »](#) - les traductions seront ajoutées au dossier dès que disponibles ;
- Des [affiches sur le port du masques](#) ;
- Un ensemble d'affiches en français et traduites de prévention à destination des publics vulnérables sur [le site de Santé Publique France](#) ;
- Des spots vidéos variés :
 - [Comment mettre son masque](#) ;
 - [Bien utiliser son masque](#) ;
 - [Retirer son masque](#) ;
 - Etc.

Appel à projets FDI IAE 2020 Axe 2 « Rebond » _ report de la date limite de dépôt au 4 novembre

Pour faire suite aux concertations de l'Etat engagées avec les réseaux IAE depuis le mois de mai, la Ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion a annoncé le 17 août dernier la mobilisation d'un plan de soutien de l'Etat de 300 millions d'euros aux SIAE et structures du handicap pour les aider à faire face aux impacts de la crise sanitaire, sociale et économique.

[L'appel à projets sur l'axe 2 « FDI Rebond »](#) peut venir soutenir des projets couvrant la période 2020-2021, voir 2022 dans certains cas.

Il s'articule autour de 4 priorités d'intervention (cumulables) :

- **Aide à l'investissement**
- **Aide aux actions de développement commercial**
- **Aide au conseil**
- **Aide au démarrage**

L'aide n'est pas plafonnée mais le taux de prise en charge maximum par L'État est de 55% des coûts des projets, et jusqu'à 75% des coûts dans certains cas. Les SIAE doivent retourner leur [dossier de demande](#) auprès de leur DIRECCTE.

En raison de la situation exceptionnelle actuelle, la date limite de dépôt des dossiers a été reportée, du 2 novembre, au 4 novembre à 12h

La mission IAEF de la Fédération Ile-de-France est disponible pour informer les structures du réseau, et pour apporter son soutien aux dossiers déposés auprès des services de L'État. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Steven MARCHAND

Chargé de mission IAE/Emploi/ESS

Ligne directe : 01 43 15 80 16

Portable : 06.72.86.67.75

steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

**Webinaire FAS IDF de présentation de la
« plateforme de l'inclusion », pour l'orientation vers
un parcours IAE, à destination des structures
Accueil Hébergement Insertion (AHI) le 12
novembre matin**

La [plateforme de l'inclusion](#) est un outil dématérialisé (site internet) qui vise à simplifier l'orientation et le recrutement des personnes en insertion vers des offres d'emploi proposées dans le cadre d'un parcours d'Insertion par l'Activité Économique (IAE).

Cette plateforme de l'inclusion s'adresse aussi bien aux structures de l'IAE qu'aux organismes orientant et/ou accompagnant des publics (CHRS, CPH, autres associations d'insertion, Pôle Emploi...) et également aux personnes elles-mêmes. Cet outil a été lancé, en Ile-de-France, au mois d'avril dernier et son utilisation se développe progressivement sur la région.

La [plateforme de l'inclusion](#) permet d'accompagner la validation de

l'éligibilité à l'IAE d'une personne, à travers la délivrance d'un « PASS IAE », qui a la même valeur que l'éligibilité IAE délivrée par Pôle Emploi dans le cadre de l'agrément IAE.

La mise en place de la plateforme de l'inclusion s'est accompagnée de l'ouverture automatique du statut de "prescripteur habilité" à certains types de structures sociales (CHRS, CHU, CAVA, CPH,...). En utilisant la plateforme, ces structures peuvent elles-mêmes valider l'éligibilité d'une personne à l'IAE.

Dans ce contexte, la Fédération considère nécessaire que les employeurs de l'IAE et les structures d'insertion orientant des personnes en parcours disposent des éléments pour s'approprier le fonctionnement de la plateforme de l'inclusion.

Plusieurs réunions de présentation en ligne (webinaires) sur cette plateforme de l'inclusion ont été mises en place à destination des employeurs de l'IAE en Ile-de-France.

La Fédération IDF a proposé en juillet un webinaire aux SIAE de son réseau. Le [replay est disponible sur la page suivante](#).

La Fédération Ile-de-France organise, le 12 novembre de 10h30 à 12h, pour les structures du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI) et les autres structures de son réseau, un webinaire de présentation de la plateforme de l'inclusion, précédée d'une présentation du secteur de l'IAE.

Que vous soyez « prescripteurs habilités » ou simple « orienteurs » adressant des candidatures vers les SIAE, vous pourrez poser vos questions sur les nouvelles modalités d'éligibilité à un parcours IAE, et assister à un temps de démonstration pour la prise en main de la plateforme de l'inclusion.

N'hésitez pas à vous inscrire à l'aide du lien suivant :

[Inscrivez-vous !](#)

Un mode d'emploi d'utilisation de la plateforme de l'inclusion à destination des prescripteurs est disponible [via ce lien](#).

Une brochure de présentation est également consultable [via ce lien](#).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Contact :

Steven MARCHAND

Chargé de mission IAE/Emploi/ESS

Ligne directe : 01 43 15 80 16

Portable : 06.72.86.67.75

steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

Protégez-vous en achetant responsable et solidaire

!



Onze entreprises sociales inclusives franciliennes proposent une offre de masques alternatifs à petit prix et fabriqués en France par des personnes en insertion professionnelle. Protégez-vous et soutenez- les !

Vous avez besoin de masques de protection et souhaitez en même temps soutenir l'emploi local et le développement économique de votre territoire ?

Passez commande auprès des SIAE en remplissant au plus vite le [formulaire en ligne dédié](#) :



L'enjeu pour ces structures et pour leur territoire est triple :

1. Maintenir l'emploi des salariés en insertion qu'elles accueillent et accompagnent au quotidien pour favoriser leur montée en compétence.
2. Être réactif et force de proposition pour répondre aux besoins des territoires dans un contexte de crise.
3. Maintenir une activité économique solidaire indispensable dans le cadre de la reprise.

En vous remerciant du soutien apporté par votre achat solidaire !

Pour toute demande spécifique, contactez : Laureen Planchon, coordination filière masques IDF, laureen.planchon@federationsolidarite-idf.org

**IAE & Inclusion durable en entreprise : innover pour favoriser les recrutements en Ile-de-France
3 décembre 2020**

Dans le cadre de la mission « Passerelles IAE-Entreprises » GRAFIE, portée par la FAS IdF, une rencontre régionale est organisée en visio-conférence

le 3 décembre à partir de 9h30

à destination entreprises, des structures d'insertion par l'activité économique et des partenaires.

Au programme, une table ronde "IAE & Inclusion durable en entreprise : innover pour favoriser les recrutements en Ile-de-

France", et des ateliers thématiques.

Découvrez le [programme](#) et inscrivez-vous sur :

Inscrivez-vous !

Contact : Laureen Planchon,
laureen.planchon@federationsolidarite-idf.org

Droit des étrangers

Étude sur l'accompagnement des personnes en situation administrative précaire

Une étude est lancée par la Fédération Ile-de-France sur **l'accompagnement des personnes dans leur accès au droit au séjour**, au sein du secteur AHI et médico-social résidentiel, pour les **personnes présentes depuis plus de deux ans sur le territoire**. L'objectif de l'étude est à la fois de mieux identifier les situations et difficultés que peuvent rencontrer les structures d'hébergement, et ce qui a pu être mis en œuvre pour faciliter l'information et l'accompagnement dans les démarches de régularisation, en interne ou avec des partenaires extérieurs. Elle permettra à la Fédération IdF d'appuyer son plaidoyer et de porter de futurs projets pour soutenir les démarches d'admission exceptionnelle au séjour.

Un [premier questionnaire de retours vous est proposé ici](#), que nous vous sollicitons pour approfondir par des entretiens avec les équipes (aussi bien du côté des travailleurs sociaux que des directions, pour avoir un éclairage global sur le portage associatif). Si vous êtes disponibles pour participer, par téléphone ou visio étant donné la situation sanitaire, ou avez des contacts à transmettre, merci de l'indiquer sur le questionnaire.

Un grand merci par avance de votre disponibilité !

Contact :

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Cyrille de Compiègne (stagiaire chargé d'étude),
enquete3@federationsolidarite-idf.org,
01 43 15 13 95.

Logement et hébergement

Publication de la circulaire hivernale 2020- 2021

Vous trouverez dans [cette circulaire](#) :

- La demande faite au Préfet d'ouvrir des places « en fonction des tensions qui seront observées sur le territoire », l'objectif n'est pas quantitatif ;
- Un rappel bienvenu du principe légal d'inconditionnalité de l'accueil ;
- La possibilité de réactiver les équipes mobiles sanitaires et l'orientation en centre Covid ;

- Le renforcement de la veille sociale (+ 4 millions disponibles en 2021) ;
- La dérogation pour le droit de circulation des professionnels du secteur ;
- Le développement de l'accompagnement social dans le logement et la mobilisation du contingent préfectoral (sans précision sur l'objectif quantitatif) ;
- La mise en place par les préfets de coordinations départementales

**Session d'information par Action Logement
le 17 novembre 2020
Accompagnement social et aides financières**

La Fédération IdF et les services d'Action Logement organisent un temps d'information à destination des professionnel.le.s de l'hébergement et du logement accompagné :

En visioconférence, le 17 novembre de 9h30 à 11h.

Le service d'accompagnement social des salarié.e.s d'**Action Logement** vous présentera son cadre d'intervention, son organisation et son fonctionnement et leurs outils pour aider au mieux les salarié.e.s dans leurs difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Vous seront également présentés les aides financières et dispositifs mobilisables auprès d'Action Logement pour solvabiliser les ménages.

Pour vous inscrire à ce temps d'information, merci de remplir le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous.

Merci de **limiter les inscriptions à une personne par structure**. Dans le cas où le nombre maximum de participants serait atteint, **une nouvelle session d'information sera organisée**.

Contact :

William MARTINET

Chargé de mission hébergement-logement

01 43 15 13 90 - william.martinet@federationsolidarite-idf.org

Inscrivez-vous !

Lutte contre les discriminations

**26 novembre 2020
Restitution étude "Accueil et accompagnement des
personnes LGBTIQ dans l'hébergement"**

Nous avons le plaisir de vous inviter à la restitution de l'étude :

**ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES LGBTIQ
DANS L'HÉBERGEMENT**

réalisée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France et soutenue par la Fondation Abbé Pierre, le :

26 novembre 2020 de 10h15 à 12h30, puis de 14h45 à 16h30

Cette étude a été pilotée par un comité composé des associations Acceptess-T, ARDHIS, Aurore, Basiliade, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, Espace Santé Trans, Fondation Le Refuge, et SOS homophobie.

La matinée sera consacrée à la restitution de l'étude, et l'après-midi aux différents ateliers animés par les membres du comité de pilotage et des équipes de la Fédération IdF.

[Le programme](#)

Des liens de connexion vous seront communiqués en amont de la journée.

Inscrivez-vous !

Santé

Précisions sur les pièces exigées dans le cadre des demandes AME, deuxième vague d'envoi de masques aux bénéficiaires de l'AME et de la CSS et autres informations de la CNAM

A l'occasion d'une réunion organisée nationalement avec ses partenaires associatifs. La CNAM a apporté plusieurs précisions sur les pièces pouvant être demandées par les CPAM lors des demandes d'Aide Médicale d'Etat.

Il a également été annoncé lors de cette réunion **une deuxième vague d'envoi de masques lavables aux bénéficiaires de la CSS et de l'AME à partir de mi-novembre 2020.**

Lors de cette réunion ont été abordés d'autres points d'actualité et notamment le décret du 2 octobre 2020 relatif à la mise en place de commissions de conciliation dans chaque département autour de la thématique des refus de soins. La publication de ce décret très attendu par la Fédération des acteurs de la solidarité permettra d'avancer sur cette thématique qui touche de nombreuses personnes accompagnées dans notre réseau. Un article du siège de la Fédération à ce sujet est disponible [via ce lien](#).

Le support de présentation diffusé à l'issue de cette réunion est disponible [via ce lien](#).

Semaine "Vieillesse et précarité" du 19 au 25 novembre 2020

Depuis quatre ans, la commission Santé de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France est investie pour améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes accueillies dans les structures du secteur AHI et médico-sociales résidentielles.

En 2017, une première journée régionale "Vieillesse et précarité" avait permis de réunir plus de 150 professionnel.le.s et la

tenue de riches échanges autour de cette thématique que nous avons cherché à retranscrire dans les actes de cette journée - [téléchargeables en ligne](#).

Depuis 2019, avec le soutien de la Fondation Sanofi Espoir, la Fédération porte **un projet d'outillage et de formation des professionnels du secteur de la lutte contre les exclusions** pour permettre d'améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Ce projet se concrétise par la mise en place d'un module de formation et la production d'outils adaptés à destination des professionnels sociaux.

Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous convier à participer aux événements que nous organiserons à distance entre le 19 et le 25 novembre autour de la thématique vieillissement et précarité !

Au programme

Une plénière avec des tables rondes et interventions de présentation des outils, des ateliers tous les jours du lundi 23 novembre au mercredi 25 novembre de 10h à 11h30.

Le nombre de participant.e.s dans les ateliers sera limité, [l'inscription est obligatoire en ligne via ce lien](#).



De 9h45 à 12h30 : Présentation générales des outils produits dans le cadre du projet et tables rondes :

- Présentation générale des outils conçus dans le cadre du projet ;
- Table Ronde : positionnement professionnel et accompagnement des personnes vieillissantes
- Table ronde autour des bonnes pratiques pour favoriser l'orientation des personnes précaires vieillissantes et adapter les modalités d'accueil en structures ;
- Echanges avec les services de l'état (sous réserve)

10h - 11h30 : Atelier d'échanges et de réflexion sur les pratiques professionnelles
Le repérage de la perte d'autonomie



10h - 11h30 : Atelier d'échanges et de réflexion sur les pratiques professionnelles
La mobilisation des services à domicile en structure d'hébergement

10h - 11h30 : Atelier d'échanges et de réflexion sur les pratiques professionnelles
Travailler un projet d'orientation adaptée avec les personnes et les partenaires du secteur personnes âgées



Culture, sports, loisirs



Assistez à l'émission :

« **Le programme Respirations : un levier de transformation sociale ?** »

Jeudi 5 novembre à 16h30 - [En FacebookLive](#)

Une émission créée pour l'occasion, diffusée en direct sur internet, pour donner à voir les projets de médiation culturelle et scientifique réalisés dans le cadre de Respirations cet été et suite au confinement.

Une occasion pour chacun.e d'entre vous de repartir avec pleins d'idées d'activités pour cet hiver !

Vous êtes intéressé.e.s ? Cliquez [ici](#) pour voir l'événement Facebook et inscrivez-vous des maintenant !

Inscrivez-vous ici !

Besoins en bénévoles

La Fabrique de la Solidarité

Dispositif du CASVP, la Fabrique de la Solidarité accompagne les associations parisiennes dans leur recrutement de bénévoles.

N'hésitez pas à faire appel à la Fabrique pour relayer vos missions de bénévolat

retourner la fiche mission complétée que vous trouverez dans [notre dossier partagé](#) à l'adresse fabrique-solidarite@paris.fr

La Réserve civique

Hors Paris, faites appel aux bénévoles de la réserve civique.

Présentation de ce dispositif dans notre [dossier partagé](#)

Publiez votre annonce sur le site de la réserve civique

Publications

Pour lutter contre le non recours et la non reconnaissance des droits des personnes, la Fédération a travaillé plusieurs mois



avec les équipes du Défenseur des Droits à la publication d'un guide à destination des intervenants sociaux. Celui-ci entend faire connaître le rôle, les pouvoirs, les domaines de compétences et les différents moyens de saisir le Défenseur des Droits dans le but de faciliter la collaboration entre les professionnels du secteur social et l'institution du Défenseur des Droits.

[Lire la suite](#)

Contact :

Clotilde Hoppe, 01 43 15 13 93

[clotilde.hoppe@federationsolidarite-](mailto:clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org)

idf.org

Elise Noël-Chevalier, 01 43 15

80 11

[elise.noel-chevalier@federationsolidarite-](mailto:elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org)

idf.org

Copyright © 2020 Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile de France, All rights reserved.

Contact :

contact@federationsolidarite-idf.org

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) vient d'entrer en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internet à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !



This email was sent to <<Email Address>>
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France · 30 boulevard de Chanzy · Montreuil 93100 · France

